

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 6 Avril 2023</b>
	<b>Délibération N° : 20230406-05</b>
<b>OBJET : Approbation de la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de la nouvelle signalétique -</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 30/03/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 11

**Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – LACROIX Charles – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Alexandre RENIE -**

**POUVOIRS** : 2

**Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE-**

**Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES-**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 13

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline ROUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-3 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 relative aux marchés publics ;

Le Maire rappelle l'étude portée par le Parc Régional Naturel du Queyras, visant à la réalisation d'un guide pratique de la signalétique, la réalisation de plans de jalonnement de la signalétique d'information locale par Commune.

Les plans de jalonnement de chacune des Communes sont maintenant achevés, les communes ont chacune obtenues une subvention Régionale dans le cadre du contrat de Parc, il convient maintenant de mettre en oeuvre la nouvelle signalisation d'information locale selon les plans de jalonnement. Le Maire précise qu'il est possible de passer par l'accord-cadre d'IT 05 quant à la fourniture des panneaux, via l'entreprise Signaux Girod. Pour la pose et la dépose des panneaux, un avenant à l'accord-cadre est nécessaire. La fourniture et la pose d'une signalétique piétonne tout en bois n'est également pas comprise dans l'accord cadre d'IT05.

Dans le cas où l'avenant à l'accord-cadre ne serait pas possible, il sera nécessaire d'établir une convention entre la Commune d'Arvieux et les Communes d'Abriès-Ristol, d'Aiguilles, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Moline et de Saint-Véran pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la pose de la nouvelle signalisation d'information locale, la dépose des dispositifs de signalétique obsolètes ainsi que la fourniture et la pose d'une signalétique piétonne.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Arvieux a été choisie pour être coordonnateur du groupement de commande, et serait ainsi chargée de la procédure de passation et de l'exécution du marché public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix pour,

**Approuve** l'exposé du Maire ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 005-200083517-20230406-2023040605-DE

**Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Abriès-Ristolas, d'Aiguilles, d'Arvieux, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Molines et de Saint-Véran pour lancer l'appel d'offres pour la dépose des anciens panneaux ;

**Autorise le Maire** à signer la convention de groupement de commandes regroupant les Communes concernées en vue de la passation de marchés pour la mise en œuvre de la nouvelle signalétique ;

**Accepte** que la Commune d'Arvieux soit nommée comme coordonnateur et chargée de la procédure de passation et d'exécution du marché public ;

**Nomme** Monsieur **Nicolas CRUNCHANT**, représentant de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, et précise qu'il sera assisté, à titre consultatif, de **Madame Marie-Hélène FAROUZE** en charge du suivi du dossier ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Charles LACROIX



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*